

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE
REPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro

DES HAINES LE TEMPS EST PASSÉ

Samedi 3 Novembre 1894

ABONNEMENTS :
LYON, RHÔNE, LOIRE, SAÔNE-ET-LOIRE, AIN, ISÈRE 3 Mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGÉRIE 7 fr.
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 100
SAMEDI 3 NOVEMBRE 1894 — Saint Hubert
— DEMAIN SAINT CHARLES BORRHOMÉE —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. | Place des Terreaux, 7
RÉDACTION, de 8 heures à minuit.
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50
Prix divers pour les annonces de décès.

BULLETIN DU JOUR

La presse française et étrangère de tous les partis salue respectueusement le cercueil du Czar.

On estime généralement que le nouvel empereur de Russie continuera la politique extérieure de son père.

A Moscou, la police doit protéger la maison du docteur Zaeharine contre la foule, qui reproche à ce praticien de n'avoir pu sauver la vie d'Alexandre III.

Il est question d'envoyer aux obsèques du Czar une délégation de la Chambre française.

Lire à la 3^{ème} page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 1^{er} novembre.

L'OFFICIER ARRÊTÉ. — LE BUDGET « BISHONDA »

L'opinion publique est très alarmée par la nouvelle répandue et malheureusement confirmée, qu'un arrêté d'officier du grand état-major pour haute trahison. Il y a quinze jours qu'il est arrêté; le ministre aurait voulu garder le secret le plus absolu sur ce triste événement. Mais il n'est pas possible de garder un secret à Paris, avec une presse bien outillée, et tous les journaux en ont été, de nouvelles. L'officier traité est juif; cela aidera encore l'antisémitisme, et M. Drumont se frottera les mains.

Je pense cependant qu'on s'alarme beaucoup trop. Le fait est horrible; le mal ne peut pas être bien grand. On parle de secrets militaires dévoilés, de plans de mobilisation et de fortresses communiqués aux puissances étrangères. Je ne connais pas les secrets du ministère de la guerre, mais le simple bon sens dit que l'on ne peut pas emporter de tels plans dans la poche.

La mobilisation, même d'un seul corps d'armée, comporte des centaines de papiers de graphiques, d'états, de tableaux; le plan d'une fortresse doit occuper tout un atlas. Quand on achète une maison bourgeoise, on vous présente un grand album de plusieurs feuilles avec plans, descriptions et légendes. Ce doit être bien plus pour une fortresse que à des forts, des batteries, des chemins couverts avec plans cotés, altitudes et distances. Tout cela ne tient pas dans un portefeuille de poche. Le capitaine Dreyfus aura peut-être communiqué quelques documents partiels, quelques profils de batteries; rien de bien grave ni de bien compromettant pour la sûreté de la France.

La chose la plus grave est de savoir qu'un officier français a trahi. Pour qui? On ne le dit pas. Peut-être a-t-il vendu quelques documents à un espion italien; d'autres disent à l'Allemagne. En tout cas, c'est un malheur moral, rien de plus; il n'aura pas des conséquences militaires.

Malheureusement, nous sommes en pleine floraison d'espionnages, si l'on ose l'exprimer ainsi. Dreyfus, à Paris, Romani, à San-Remo, Jimert, à Metz, sont de douloureux indices de l'état d'âme en général. On proclame partout la fraternité, et partout on se soupçonne sans cesse.

L'affaire de l'espionnage fait oublier la question du budget qui marche sur des béquilles. La commission taille, rogne, change le projet qui sortira de ses mains dans un état pitoyable. On dit que M. Poincaré en a vu de belles, mais la chose n'est pas prouvée. Du reste, la question vraie s'agitera à la Chambre; tout ce qui se passe maintenant, ce sont les bagatelles de la porte. La question se videra seulement dans un mois. Comment se videra-t-elle? Personne ne peut le prévoir.

Hier soir, nous avons eu une grande première à la Renaissance pour la Gismonda, de Sardou. Comme œuvre littéraire, ce n'est pas grand-chose; son succès est entièrement théâtral, grâce à la mise en scène grandiose, merveilleuse. Sardou choisit toujours dans l'histoire les épisodes qui prêtent davantage au spectacle des yeux.

Avec Gismonda, nous sommes en plein byzantinisme, avec chapes dorées, images en mosaïques et couleurs éclatantes; on nous a fait voir une église comme St-Marc, une procession de jeunes dames avec couronnes, palmes, etc., et Sarah Bernhardt en toilettes merveilleuses.

Tout cela est fort beau; les couturiers deviennent les premiers artistes des théâtres.

UN PARISIEN.

LE MANIFESTE DE NICOLAS II

Saint-Petersbourg, 2 novembre.

Le Message du Gouvernement publie le manifeste de l'empereur Nicolas.

Après avoir notifié la mort de son père, le nouveau souverain s'exprime ainsi : « Puisse-je nous trouver une conciliation dans ce fait que notre peuple aime, et puisse ce peuple ne pas oublier que la puissance et la stabilité de la sainte Russie reposent dans sa communauté de sentiments avec nous et dans son dévouement sans bornes envers nous. »

Quant nous, nous nous souvenons à cette heure douloureuse mais solennelle de notre avènement au trône ancestral de l'empire russe auquel est indissolublement la souveraineté de Pologne et du grand-duché de Finlande, des volontés testamentaires de notre père défunt et, pénétré de son souvenir, nous faisons à la face du Tout-Puissant la promesse sacrée d'avoir toujours pour unique but le développement pacifique de la puissance et de la gloire de notre chère Russie et le bonheur de nos fidèles sujets.

Le nouvel empereur termine son manifeste en ordonnant qu'un prêtre serment de fidélité à lui-même, empereur Nicolas II, et à son héritier, le grand-duc Georges Alexandrovitch, auquel on devra donner le titre de grand-duc héritier jusqu'à ce que Dieu bénisse, par la naissance d'un fils, l'union que le souverain doit contracter avec la princesse Alice de Hesse.

L'IMPÔT SUR LES MARCHÉS A LIVRER

On sait que des spéculations énormes à la hausse ou à la baisse se font parfois, non plus sur les valeurs de bourse, mais sur les grandes marchandises de consommation, les sucres, les blés, les cuivres, etc.

Après avoir établi l'impôt que l'on sait sur ces spéculations, lorsqu'elles ont pour objet des valeurs mobilières, le gouvernement a pensé à l'étendre sur les opérations du même genre qui portent sur les marchandises.

A cet effet, le ministre du commerce a envoyé, le 10 août dernier, une circulaire aux Chambres de commerce pour leur demander leur avis sur cette nouvelle taxe.

C'est M. Isaac qui a été chargé de faire le rapport sur cette question et il conclut énergiquement contre l'impôt proposé :

Spécules dévils, c'est-à-dire prévoir et baser sur ces spéculations, l'ensemble de nos profits commerciaux, serait incontestablement un objet de spéculation, et par conséquent, de commerce, et qu'à travers les opérations diverses ces spéculations ont jeté le trouble dans une des branches essentielles du travail.

Mais il y a une autre chose à considérer, c'est que ces spéculations ont pour objet des marchandises qui sont destinées à servir de moyens de subsistance à une partie de la population, et que leur hausse ou leur baisse a des conséquences énormes sur le bien-être de cette population.

Notre Chambre Messieurs, a trop de souci de son devoir, pour rester insensible à ce genre d'abus, et elle serait la première à proposer de nouvelles mesures pour empêcher de nouvelles spéculations de ce genre, si l'expérience ne lui montrait pas que nous sommes trop près d'avoir épuisé tous les moyens de fraude que emploient les malhonnêtes gens de notre époque à l'égard des marchandises.

Le rapporteur conclut ainsi : Nous croyons devoir signaler la situation modeste de la France en matière de commerce international, et le grand avantage que retirent par exemple, l'Allemagne et l'Angleterre de l'établissement chez elles de grands marchés communs, ceux qu'on attaque aujourd'hui dans notre pays.

Se joindre au détricateur des marchés à terme, faire descendre sur eux la main lourde du fisc, nous semble aller au rebours du progrès, et détourner au profit de nations concurrentes des courants d'affaires qui ne sont pas établis sans grands avantages pour nos nationaux.

Le recours à l'impôt est trop souvent la ressource des esprits malheureux et peu persévérants; nous estimons, quant à nous, que l'on doit retarder le plus longtemps possible la création de charges nouvelles pour le commerce et l'industrie.

La limite raisonnable est déjà dépassée pour le contribuable français, et nous ne saurions donner notre approbation à des propositions qui ne peuvent aboutir qu'à des entraves nouvelles, sans profit réel pour le Trésor ou pour les particuliers.

Ce rapport a été adopté par la Chambre de commerce et transformé en délibération.

LA FAMILLE IMPÉRIALE

L'empereur Alexandre III laisse cinq enfants :

Le grand-duc Nicolas, czarévitch, né en 1868;

Le grand-duc Georges, né en 1871;

La grande-duchesse Xénia, née en 1875;

Le grand-duc Michel, né en 1878;

La grande-duchesse Olga, née en 1882;

Alexandre III avait une sœur, la grande-duchesse Marie, mariée au duc de Saxe-Cobourg et Gotha, et trois frères :

Le grand-duc Vladimir, né en 1847;

Le grand-duc Alexis, né en 1850, grand chef de la marine russe;

Le grand-duc Serge, né en 1857, gouverneur de Moscou.

Le grand-duc Paul, né en 1860.

On s'abonne sans frais au NOUVEAU LYON dans tous les bureaux de poste de France et de l'étranger.

Les abonnements partent des 1^{er}, 5, 10, 15, 20 et 25 de chaque mois.

Envoyer lettres et mandats à M. l'Administrateur du journal, 7, Place des Terreaux.

LE DEVOIR

(Nous rappelons que les articles publiés à cette place n'engagent en rien la ligne politique du journal)

Où est le devoir? Après les abominables attentats de Vaillant et d'Emile Henry, bientôt mêlée à l'exécration forcenée qui a mis en deuil le pays tout entier, le gouvernement a présenté aux Chambres la fameuse loi qu'il intitula : loi contre les menées anarchistes, et que le Parlement a votée.

Le cœur généreux du peuple s'était soulevé d'une légitime et rude colère mêlée à un profond sentiment d'horreur contre les misérables qui jetaient sur leurs pas la désolation et la mort, frappant au hasard des rencontres les femmes, les enfants et les vieillards.

Le peuple demandait aux juges des châtiments exemplaires pour ceux qu'il avait étripés, sans hésitation de ses propres mains, s'il lui avait été possible de faire justice lui-même.

Il exigeait des pouvoirs publics, auxquels il ne marchandait pas son argent pour solder une police capable de protéger la société, des mesures draconiennes contre cette secte de malfaiteurs.

Il voulait que la loi fût sans merci, pour ceux qui sont sans pitié, et j'ai entendu, à ce moment, les plus braves gens et les plus calmes demander l'état de siège.

C'était le sentiment unanime et la volonté du pays exaspéré par le meurtre monstrueux et imbécile qui, en pleine fête, au milieu des acclamations populaires, clouait sans vie, un poignard au cœur, dans son landau ensanglanté, l'homme doux et bon, le citoyen irréprochable, le fier républicain qui fut le président Carnot, digne fils des plus nobles aïeux.

Où était le devoir, le jour où dans ces circonstances, au lieu d'une loi véritablement efficace et protectrice, le gouvernement, par une loi, la loyauté de ses intentions, nous présentait une loi inutile, incohérente et perfide, répudiant le jury, — cette voix du peuple, — livrant à des juges correctionnels, pour des délits indéterminés, le prévenu quel qu'il fût, dépouillé de toutes les garanties qu'assure la publicité des débats, portant ainsi la plus grave atteinte à nos plus précieuses libertés?

Fallait-il céder à l'affolement général et pour tenter sans chances de succès, d'atteindre la pensée criminelle chez quelques-uns, nier la liberté et la sécurité chez tous? Où était le devoir devant la menace du corps électoral, formulée à la tribune par le président du Conseil, dans le but d'obtenir par intimidation du Parlement, l'arme à deux tranchants que réclamait le Gouvernement?

Les uns ont pensé que le devoir était dans la satisfaction donnée, même à un tel prix, à l'opinion publique exaltée; d'autres sont restés avec sang-froid, les gardiens du Droit et de la Liberté.

C'était hier. — Aujourd'hui la cause est moins tierce. — Il s'agit d'une question de tarifs de douane.

Les viticulteurs du Midi, protégés par des droits excessifs contre la concurrence étrangère, protégés encore par des tarifs de faveur pour leurs transports contre la concurrence intérieure, exigeaient, par surcroît, la suppression de la fabrication du vin de raisins secs, dont quelques centaines de mille hectolitres pouvaient rester sur le marché.

C'était bien peu dans la masse des 50 millions d'hectolitres de la production nationale de vins naturels.

Vainement a-t-on démontré que de parasites mesures étaient faites pour compléter dans le monde l'isolement de la France, sans profit réel pour personne.

Vainement a-t-on évoqué le spectre de ces milliers de familles malheureuses, que la misère prive de vin, mais qui, pour quelques sous de raisins secs, pouvaient encore se faire une boisson hygiénique — n'en déplaise à M. le docteur Viger, ministre de l'Agriculture, — donnant au moins l'illusion du vin.

Allait-on condamner définitivement à boire de l'eau les mères exténuées et les enfants blêmes et pousser le chef de famille à la consommation de ces détestables alcools à bas prix, qui brûlent le corps et détruisent le cerveau?

Où était le devoir pour les représentants élus par les régions viticoles? Ne se sont-ils pas demandé, —

ceux qui ne s'inspirent pas d'un principe de libre échange ou de protection, — s'ils devaient donner satisfaction aux intérêts immédiats dont ils ont charge ou, se dégageant des préoccupations de clocher et des craintes électorales, voter conformément à l'intérêt général du pays et aux sentiments d'humanité?

Où était, là encore, le devoir? J'ai lu, il y a quelques jours, dans un journal fort répandu, que les députés de la région de l'Est, où la fraude sur l'alcool se fait sur une grande échelle, à l'abri du privilège des bouilleurs de cru, seraient obligés pour complaire à leurs électeurs de voter le maintien du privilège. La bonne feuille ajoutait qu'elle espérait cependant qu'une majorité se rencontrerait pour voter la suppression.

Ainsi les privilèges des bouilleurs de cru, détestable, puisqu'il permet la fraude dans une proportion qui va, dans certains départements, jusqu'à 90 0/0 du rendement normal de l'impôt.

Le préjudice causé au Trésor est très certainement supérieur à 150 millions et le budget est en déficit!

Si ces 150 millions figuraient au budget des recettes, non seulement le budget serait en équilibre, mais nous n'aurions pas l'obligation, vous et moi, contribuables résignés, de combler bon gré mal gré de nos deniers, ce formidable trou.

C'est, de plus, une iniquité, puisque ce privilège consacre l'inégalité des citoyens devant l'impôt en donnant au propriétaire récoltant le droit de remplir son cellier d'alcool et d'en consommer à son gré, sans payer de droits, tandis que le pauvre diable, pour relever ses forces, paie 2 centimes d'impôt sur chaque petit verre de mauvaise eau-de-vie qu'il boit!

Comment et par quels moyens se trouvaient tenus les députés dont parle le susdit journal?

Par des engagements contractés à ce sujet durant la période électorale? Mais pourquoi alors cette promesse donnée?

Si le bénéfice dont jouissent les bouilleurs de cru est un privilège, il doit disparaître.

Si c'est un droit, il s'arrête à la fraude et une réglementation s'impose. Que sera cette réglementation? L'exercice? Tout le monde le condamne et, avec lui, la législation de 1816 qui l'institua.

L'expérience d'ailleurs en a été faite de 1872 à 1875.

A cette époque, la loi exigeait une déclaration et organisait la surveillance lors que la fabrication excédait le nombre de litres nécessaires pour la consommation familiale.

Le rendement de l'impôt fut moindré et les surtaxes établies sur l'alcool par les lois du 1^{er} septembre 1871, du 26 mars 1872 et 30 décembre 1873, firent l'effet de primes à la fraude.

La consommation diminua. La fraude s'accrut. Il fallut abroger ces formidables lois du 14 décembre 1875.

Mais s'il est démontré qu'une réglementation — celle-là même à laquelle semble vouloir revenir M. le ministre des finances, — demanderait le but: où sera le devoir de demain?

Faudra-t-il consacrer l'existence du privilège pour répondre aux vœux des populations qui en bénéficient au détriment de la collectivité et laisser libre carrière à la plus honteuse des fraudes, ou bien, faire taire les intérêts partiels au nom de l'intérêt général qui impose comme premières obligations, aux représentants du peuple, d'assurer l'égalité de tous devant l'impôt — ce principe d'ordre supérieur inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme — et de sauvegarder le crédit de l'Etat par l'équilibre du budget?

Où est le devoir? Je réonds: Il ne peut y avoir de doute, et si difficile et périlleux qu'il soit, — hier, aujourd'hui, demain, — le devoir n'est que là où sont les intérêts généraux de la France et de la République.

F. Dubief, député.

Le Nouveau Statthalter d'Alsace-Lorraine

Le prince Hermann de Hohenlohe-Laugenbourg, le nouveau statthalter est né le 31 août 1833.

Il fit ses études à Berlin, et se destina à l'armée où il entra en 1854.

En 1852, il fit la campagne contre la France et l'Italie.

En 1855, il fut nommé général d'une brigade bavaroise, et c'est en cette qualité qu'il prit part à la guerre franco-allemande. Depuis 1860, il fait partie de la Chambre

wurtembergaise. Il en est le vice-président depuis 1893.

De 1871 à 1880, il a appartenu au Reichstag, où il siégea avec les conservateurs. En 1877 et en 1878, il a été vice-président du Reichstag. Très au courant des affaires coloniales, il fonda la Compagnie coloniale allemande.

Il hérita des titres de duc de Hohenlohe-Laugenbourg et de Saxe-Gotha.

Le prince est marié avec la princesse Léopoldine de Bade, deuxième fille de feu le prince Guillaume, oncle du grand-duc Frédéric.

Le prince est l'oncle de l'impératrice d'Allemagne, car sa sœur était mariée avec le grand-duc Frédéric de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenburg.

LA MORT DU CZAR

LES DERNIERS MOMENTS

Voici les détails que nous recevons sur les derniers moments du czar :

Saint-Petersbourg, 2 novembre.

Les médecins avaient, mercredi, annoncé au czar qu'il était perdu, l'empereur a reçu la nouvelle avec le plus grand calme et a immédiatement pris ses dernières dispositions testamentaires.

Hier matin, il se réveilla très faible, toute la nuit, son sommeil avait été très agité. A 10 heures du matin, les symptômes de faiblesse s'accroissent encore et l'on crut la mort venue.

Une dépêche fut même rédigée par les journalistes impatients, mais un brusque revirement se produisit: le czar sembla se ranimer, il avait pleinement sa conscience, il exprima le désir de recevoir la sainte communion; elle lui fut donnée en présence de sa famille.

Sa Majesté pria avec la plus grande ferveur, une heure et demie après, les spasmes douloureux saisirent le patient et l'on crut encore à l'achèvement de cette affreuse agonie.

Il y a eu cependant encore une nouvelle accalmie et vers midi et demi, il semblait que le czar ne souffrait presque plus; il garda sa connaissance jusqu'au dernier souffle; l'action du cœur allait en s'affaiblissant; la respiration tombait graduellement, elle s'arrêtait enfin à onze heures vingt. Le Czar était mort.

ANNONCE OFFICIELLE DE LA MORT

Saint-Petersbourg, 2 novembre.

La Gazette Officielle publie la note suivante :

doûcement dans les bras du Seigneur, à 2 h. un quart cet après-midi.

Signé : Le ministre de la Cour impériale.

COMTE WOROUCOFF-DASCIKOFF

APRÈS LA MORT

L'empereur Alexandre a rendu le dernier soupir dans les bras de l'impératrice. Le czarévitch et sa fiancée, l'impératrice Alix, se tenaient auprès d'elle. Tous les membres de la famille impériale étaient présents.

Lorsque les médecins ont annoncé que tout était fini, un grand silence s'est produit, tous sont tombés à genoux et ont prié longuement, puis la czarine s'est levée.

A ce moment, on a revêtu l'empereur de son uniforme de général. Le corps a été ensuite exposé sur le lit mortuaire.

Immédiatement après est venu le père Jean, de Cronstadt, accompagné de l'archiprêtre Janichoff, aumonier de l'empereur, pour célébrer le premier service funèbre, qui a duré près de deux heures.

Suivant l'usage, l'impératrice, le czarévitch, tous les membres de la famille et les grands dignitaires de la cour étaient présents.

On a ensuite prêté serment au czarévitch. Le nouvel empereur, après avoir embrassé sa mère, sa fiancée, ses frères et sœurs, ses oncles et tous ses autres parents, est retourné avec sa fiancée dans la chambre mortuaire, où ils ont prié pendant une demi-heure.

Suivant le rite russe, trois services expiatoires seront célébrés chaque jour jusqu'à l'inhumation.

arboré des drapeaux de deuil à tous les édifices publics. L'exemple a été suivi par beaucoup de particuliers. Tous les magasins sont fermés. L'impression produite dans la capitale par la terrible nouvelle est si profondément émouvante qu'elle échappe à toute description.

A Paris

Paris, 2 novembre.

CONDOLEANCES OFFICIELLES

Voici le texte du télégramme que le président de la République a adressé, hier soir, au grand-duc héritier :

A Son Altesse le Grand-Duc Nicolas Alexandrovitch,

C'est sous le coup de la plus pénible émotion que j'adresse à votre Altesse impériale mes sincères condoléances.

Sa Majesté l'empereur Alexandre avait conçu le respect universel; la France avait pour lui plus encore que du respect.

De fond de son cœur, le président de la République Française s'associe à votre douleur et au deuil de la nation russe.

CASIMIR-PÉRIER.

En même temps, le président de la République a envoyé à la Czarine le télégramme suivant :

A Sa Majesté l'impératrice de Russie,

J'ai, depuis bien des jours, pris part aux cruelles angoisses de Votre Majesté, et je lui adresse respectueusement l'expression de ma profonde douleur.

CASIMIR-PÉRIER.

Le syndicat de la presse française périodique, dont le président d'honneur est M. Victorin Jonchères, a envoyé l'adresse suivante à M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris :

Monsieur l'ambassadeur, Les membres du syndicat de la presse française périodique ont l'honneur de vous adresser un télégramme de sympathie et de vous adresser leurs vives sympathies et d'associer au malheur qui la frappe si cruellement et qui met en deuil toute la Russie et tous les cœurs véritablement français.

Agitez, monsieur l'ambassadeur, l'hommage de notre plus profond respect.

L'IMPRESION

La nouvelle de la mort du czar a été très rapidement connue à Paris.

La dépêche, arrivée de St-Petersbourg à six heures, a été aussitôt diffusée par les journaux, dont plusieurs ont fait immédiatement une édition encadrée de noir, qui a été mise en vente à sept heures.

Bien que la fin du czar fut annoncée depuis quelques jours comme fatale à bref délai, les nouvelles contradictoires données sur l'état du souverain, laissant à la mort a-t-elle causé une véritable stupeur lorsqu'elle s'est répandue sur les boulevards encombrés de promeneurs.

Pendant toute la soirée, on ne s'est entretenu que de cet événement qui plonge la Russie dans un deuil cruel que la France partage. Nous avons constaté chez tous une émotion profonde, et dans les conversations que nous avons entendues, on parlait de cravater de noir le drapeau national, comme on l'avait fait à la nouvelle de la mort de M. Carnot.

Dans les quartiers populaires, l'émotion a été moins profonde, parce que le public, en grande partie, considérait comme fautive la nouvelle publiée par les journaux. C'est aujourd'hui seulement, la nouvelle étant connue de tous, que Paris véritablement, en ces tristes circonstances, s'est véritablement physionomie des jours de deuil.

La nouvelle de la mort du czar a produit, comme on peut bien le penser, une vive émotion à l'Élysée. Le président de la République qui, on le sait, devait aller passer quelques jours à Pont-sur-Seine, avait pensé qu'il était de son devoir de ne pas quitter Paris en raison de la gravité de l'état du czar.

Dans la soirée, les drapeaux de l'Élysée et des ministères ont été mis en berne et cravatés de noir.

La plupart des grands établissements financiers ou commerciaux de Paris sont pavés de drapeaux russes et français voilés de crêpe.

Beaucoup de maisons particulières sont pavées de crêpe, notamment dans la rue de Rivoli et sur le boulevard St-Germain.

AU PANTHÉON

A l'issue de la cérémonie qui a eu lieu rue Daru, le président de la République, les ministres, les présidents des Chambres et de nombreux sénateurs et députés, se sont rendus au Panthéon pour saluer la dépouille mortelle du président Carnot. La cérémonie a été fort touchante.

UNE LETTRE DE M. JALUZOT

Dés que la nouvelle de la mort du czar a été connue, M. Jaluzot, député, a adressé la lettre suivante à M. le président de la Chambre :

Paris, 1^{er} novembre 1894.

Monsieur le président.

Le deuil qui frappe la Russie sera partagé par la France entière, la Chambre, interprète des sentiments du pays, tendra à s'associer à la douleur de la nation russe.

J'ai l'honneur, au nom de mes collègues et au nom de vous-même, de vous adresser, au jour de la première séance, la nomination d'une délégation de douze membres chargés de représenter officiellement la Chambre de députés à la cérémonie des funérailles de l'empereur Alexandre III.

Veuille, Monsieur le président, l'expression de mes respectueux hommages.

JALUZOT, député.

UN SERVICE FUNÈBRE

Vendredi, un service a été célébré à l'église russe de la rue Daru, pour le repos de l'âme du czar, l'archiprêtre Wanilief officiait, la cousine du czar, la grande-duchesse Anastasie, assistait à la cérémonie, elle avait à ses côtés M. Casimir-Périer et le baron de Mohrenheim. Tous les membres du gouvernement étaient présents, ainsi que tous les membres du corps diplomatique ayant au chapeau on à l'épée un bandeau de crêpe.

A l'issue de la cérémonie, la grande-duchesse et M. de Mohrenheim ont accompagné jusqu'à la sortie de l'église, le président de la République et l'ont remercié d'être venu assister à la cérémonie.

La Presse

LA PRESSE PARISIENNE

Le Journal des Débats. — Nos destinées communes suivront leur cours et l'histoire dira à Alexandre III la juste qu'on lui a faite...

Le Petit Journal. — Il n'est pas un ami, il n'est même pas un adversaire de sa politique qui ne mesure le vilain causé par sa disparition...

Le Siècle. — La mort du czar change quelque chose dans la politique européenne, mais en fait qu'au point de vue de la conjoncture...

L'Intransigeant. — Pour nous autres Français, le czar a droit à nos sympathies parce qu'il a hautement protesté contre la force brutale...

La Petite République. — Alexandre III demeure fidèle à la politique traditionnelle de sa patrie et maintient son autorité, c'est-à-dire les limites de son empire...

Le Figaro. — Le nouveau souverain n'est point taillé dans le granit, comme son aïeul, comme ses oncles, comme son malheureux père...

Le Gaulois. — Cent millions de Russes le pleurent aujourd'hui filialement. Trente-huit millions de Français s'unissent à eux, dans une inconsolable douleur...

LA PRESSE LYONNAISE

Le Progrès. — Nicolas II, nous n'en doutons pas, tient à honneur de continuer la politique pacifique de son père...

Le Journal de Lyon. — Le nouveau souverain n'est point taillé dans le granit, comme son aïeul, comme ses oncles, comme son malheureux père...

LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Les journaux de ce matin sont unanimes à exprimer les regrets que leur cause la mort du czar.

Le Standard rappelle que l'alliance franco-russe est due à Alexandre III et ajoute que cette alliance lui survivra et continuera à exercer son influence pacifique dans le monde.

Le Times dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard fait en outre ressortir la fermeté de caractère et la véritable bravoure d'Alexandre III qui n'est jamais ébranlé de ce qu'il considère comme son devoir.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Le Standard dit que le czar Alexandre n'a pas été, dans le sens propre du mot, un grand homme d'État, il a été, au moins, le bon sens de la reconnaissance. Il a su comprendre que la correction administrative était une injure pour son pays et pour lui-même.

Une circulaire ministérielle prescrit aux chefs de corps d'établir dans ce but des bulletins individuels de signalement qu'ils transmettront aux préfets des départements...

Ces bulletins seront ensuite notifiés au service des contributions directes pour l'établissement de la taxe.

Le contre-amiral de la Bonnière de Beaumont est nommé au commandement en chef de la division navale de l'Extrême-Orient.

Le contre-amiral Touchard a été nommé sous-chef d'état-major général de la marine.

Ont été promu au grade de capitaines de vaisseau : les capitaines de frégate Esnoult et Valat ; au grade de capitaines de frégate, les lieutenants de vaisseau Vancé, Barry, Coffiniers, de Morde, Journet, Grosse et Ancelot.

LES SIGNAUX MARITIMES L'amiral Rawson, de la marine anglaise, a quitté Paris après entente complète avec le contre-amiral Sallandrouze de La Mornax, délégué du gouvernement français, pour une modification réclamée du Code des signaux maritimes.

Plusieurs projets étudiés rue Royale ont été rejetés comme devant trop compliquer le régime actuel et jeter certaine perturbation dans la navigation en général.

La question a été résolue par l'amiral Sallandrouze de la Mornax lui-même qui a trouvé le moyen, par la simple combinaison des lettres et des pavillons existants d'ajouter cinq mille mots à ceux qui l'on obtient et qui atteignent déjà le chiffre de cent vingt mille.

Cette solution, conforme aux besoins et au désir des marines internationales, aura l'avantage de n'entraîner aucune dépense.

ÉCHOS ET NOUVELLES

M. Zola à Rome Le célèbre romancier français qui, comme nous l'annoncions est arrivé à Rome, a passé sa première journée à visiter les grands monuments, les ruines antiques, le Capitole, le Forum, le Colisée, le palais de Venise et les vieux palais romains de la Ville éternelle.

Sans perdre de temps, le Maître a déjà catalogué les ruines qu'il supposait dans son livre. Il possédait d'ailleurs le plan de la ville ancienne, de la ville pontificale et de la ville contemporaine comme un cicéron de profession.

Il paraît qu'à présent, M. Zola désire se créer, par des promenades solitaires, une impression toute personnelle.

Judi, il a assisté aux cérémonies de la Toussaint dans la basilique de Saint-Pierre. Ensuite, il a visité les principales églises, le Campo Verano, c'est-à-dire le cimetière.

M. Zola a le plus vif désir d'être admis à un audience pontificale, mais il y a là de grosses difficultés, presque insurmontables.

La société romaine marque une vive sympathie à l'illustre écrivain français.

Le Cas du Capitaine Dreyfus

Nous avons dit hier, que la loi de 1886 visait les cas du capitaine Dreyfus. Les avis sont partagés sur ce point.

L'article 1er de la loi du 18 avril 1886 sur l'espionnage, qui est la seule en vigueur actuellement s'exprime ainsi :

Sera puni d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de mille à cinq mille francs, tout militaire, tout agent, tout fonctionnaire, tout employé de l'Etat, tout individu qui aura divulgué ou divulguera en tout ou en partie les plans, écrits ou documents secrets intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat, qui aura pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec un ou plusieurs individus agissant dans un but d'espionnage.

Le militaire qui aura obtenu ou tenté d'obtenir l'officier qui n'a pas craint de vendre sa patrie pour un peu d'argent, serait donc puni de deux ans à cinq ans de prison et d'une amende de mille à cinq mille francs d'amende.

Pour un pareil crime, ce serait bien peu. Mais il n'est pas démontré que c'est la loi de 1886 qui soit applicable au capitaine Dreyfus. Si c'est l'avis de quelques juristes, de M. Gauthier de Clagny entre autres, l'auteur du projet de loi sur l'espionnage déposé au commencement de l'année ; par contre, d'autres juristes estiment que ce sont les articles 205 et 207 du Code de justice militaire qui sont applicables au capitaine Dreyfus.

Ces articles sont ainsi conçus Art. 205. — Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout militaire :

1° Qui livre à l'ennemi, ou dans l'intérêt de l'ennemi, soit la troupe qu'il commande, soit la troupe qui lui est confiée, soit les approvisionnements de l'armée, soit les plans des places de guerre ou des arsenaux maritimes, soit le mot d'ordre ou le secret d'une opération, d'une expédition ou d'une négociation ;

2° Qui entretient des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises.

Art. 206. — Est considéré comme espion et puni de mort, avec dégradation militaire : tout militaire qui procure à l'ennemi des documents ou renseignements susceptibles de nuire aux opérations de l'armée.

Toute la question est de savoir si les articles ci-dessus sont applicables en temps de guerre et en temps de paix.

M. Leveillé, l'éminent professeur de l'École de droit, a bien voulu donner son avis.

Pour lui, il ne saurait y avoir aucun doute : Dreyfus tombe bien sous l'application de ces articles qui ne prévoient pas l'état de paix ou de guerre.

Dreyfus, a dit M. Leveillé, est officier en activité, il n'est plus question d'une mission d'une fonction militaire ; il appartient donc entièrement à la justice militaire, d'autant mieux que les documents qu'il a livrés à l'ennemi, il n'a pas eu à se les procurer ; il les avait sous la main et les a détournés.

Si donc c'est cette opinion qui prévaut, et nous avons tout lieu de le penser, le capitaine Dreyfus pourra être fusillé.

INFORMATIONS

Le cas de M. Fédée M. Fédée est nommé commissaire de police du quartier Clignancourt ; il est remplacé à la troisième brigade des recherches par M. André, commissaire à Saint Victor.

Le capitaine Romani L'instruction contre le capitaine Romani, du 112e de ligne, est close. Cet officier commandait le 3 novembre, devant le tribunal civil, d'après les bruits qui courent à San-

Remo, il sera probablement acquitté, aucun fait sérieux n'ayant été relevé contre lui, malgré tous les efforts tentés dans ce but.

Un Centenaire Le Portugal s'apprete à célébrer avec beaucoup de solennité le quatrième centenaire de la découverte de la route des Indes. Il y aura une exposition internationale maritime et fluviale, et à Lisbonne, on construira un simulateur de l'escadre de Vasco de Gama.

Le ministre espagnol MM. Sagasta et Gamoza sont tombés d'accord sur toutes les questions. Le nouveau ministre libéral comprendra : 2 députés, 3 sénateurs, 2 représentants du parti Sagasta, y compris M. Sagasta lui-même, et enfin 2 représentants de l'élément militaire.

Les inondations de Cuba Le gouverneur général de Cuba a adressé au gouvernement espagnol le télégramme suivant :

« Les inondations continuent ; les dommages dans les provinces de Santiago et de Cuba sont énormes. La population entière se trouve sans travail, sans abri et sans aucune ressource. Les crédits accordés ainsi que le montant des souscriptions recueillies sont insuffisants pour remédier à une telle calamité. Je vous supplie de nous venir en aide. »

Le banquet Cavallotti Le banquet qu'on offrira à M. Cavallotti a été remis au 17 novembre.

Le nouveau chancelier et l'Italie Une dépêche de Berlin annonce que le prince de Hohenlohe a visité l'ambassadeur d'Italie, lui exprimant son amitié envers l'Italie et son gouvernement.

SOIES ET SOIERIES

La semaine qui se termine a vu se continuer le calme et l'incertitude des précédentes.

Les affaires se traitent péniblement et les prix de matières et d'étoffes sont également discutés.

En soie, les cours se maintiennent avec peine, sauf pour quelques sortes asiatiques, particulièrement demandées pour des emplois spéciaux.

La rareté des offres rend le marché très lourd et facilite les défaillances de certains détenteurs un peu chargés.

Les acheteurs, assez nombreux, qui ont récemment visité notre marché d'étoffes, se sont fait remarquer surtout par une grande indécision.

La mode cherche une orientation que personne n'aperçoit encore, et il est à peu près certain que la saison de printemps va se faire sur une grande quantité d'articles, sans se cantonner sur des genres bien déterminés.

Le dégoût de la consommation parisienne pour les tissus de soie imprimés, les pongés particulièrement, vient accentuer cette tendance, en ce sens que cet article qui disparaît de plus en plus de la vente, n'a rien derrière lui pour le remplacer, actuellement du moins.

De là, des demandes peu importantes, mais nombreuses, sur une foule d'articles fantaisie, depuis longtemps délaissés. C'est, en somme, une tendance que nous devons favoriser le plus possible, car elle aura pour résultat d'amener une certaine activité sur une foule d'articles où l'on peut resserrer les demandes sur quelques genres favorisés.

Les velours poil soie et poil chappe ont toujours une bonne vente, à Paris, et même à Londres et New-York, où Lyon a pu enlever quelques affaires destinées à la fabrication de Crêfeld. — On parle d'un petit quadrillé mécanique, avec filets moire d'un heureux effet, et dont il se serait remis des ordres importants.

L'Amérique continue à demander les gaufrés de tous genres, crêpons et mercisés, pour la mode, la lingerie et la robe de bal.

La saison, dans ces genres, sera évidemment satisfaisante, si l'avisement des qualités ne vient pas tout compromettre. Et, à ce sujet, il est permis de regretter de voir les efforts de certaines maisons se concentrer dans un seul but ; l'extrême bon marché.

Actuellement, les gaufrés sur pongé soie, sur pongé chappe, ont une bonne vente. C'est le moment choisi par quelques-uns, pour pousser, dans la même consommation, ces affreux chinés de bazar, auxquels ne résiste pas l'article le mieux lancé. La chose est d'autant plus étrange, que ce tissu, dans lequel la soie n'entre que dans des proportions infimes, ne laisse aucun bénéfice à son producteur.

Nous parlions, il y a quelques semaines, de l'accroissement continu des fabrications de soieries à Paris et du Nord. Nos prévisions se trouvent absolument justifiées, et les articles extra-légers de Paris pour mode et robes de bal, ont été l'objet de demandes très sérieuses pour la France, l'Amérique et toute la consommation européenne, particulièrement les pays allemands. Signalons une grande variété de pékins à deux ou trois couleurs, avec entre-deux de gaz encadrant des bandes de tissu chaîne très brillant, s'adaptant très bien au gauffrage, qui semble appliqué sur la seule bande pleine, laissant en réserve la partie gaze.

Il est à remarquer que ces articles du Nord sont extrêmement bon marché, tout en ayant beaucoup d'apparence et de grandes qualités de brillant.

Les nouvelles de l'Orient sont toujours peu satisfaisantes. Les crédits restent discutés et la concurrence italienne et autrichienne se dresse de plus en plus en face de nous.

Les principautés danubiennes, les places ottomanes, l'Égypte, où nous avons d'anciennes et bonnes relations, tendent chaque jour davantage à passer en d'autres mains. Vienne leur fournit presque exclusivement ces imprimés classiques, dont nous avions autrefois le monopole.

Come, d'autre part, exporte des quantités de brocatelle bas prix, des satins teints en pièce et des taffetas cuts.

C'est ainsi que de plus en plus se resserre autour de nous le cercle de nos débouchés et que la prospérité extérieure grandit pendant que nos difficultés s'accroissent.

Il y a peu de jours, nous avions le plaisir de recevoir, à notre table, un grand industriel italien. Homme d'une haute compétence commerciale, et sincère ami de la France, où il compte de

très anciennes et affectueuses relations, son opinion a certainement une valeur indiscutable. — Il nous avait dit que la place de Côme traversait une période de prospérité inconnue jusqu'ici, et que l'année 1894 compterait parmi les plus brillantes, pour les fabrications italiennes.

Il se félicitait hautement, au nom de ses compatriotes soyeux, de la nouvelle politique économique adoptée par la France, et la péroraison de sa causerie fut un toast chaleureux à... M. Méline.

Il était difficile d'être plus spirituellement ironique. Mais nous avons regrettement l'époque, peu lointaine encore, où nos voisins n'avaient pas motif à nous donner de semblables leçons.

Louis VERDET.

Chronique Electorale

ÉLECTION SÉNATORIALE DE L'ISÈRE Nous recevons la communication suivante :

L'élection sénatoriale de l'Isère dont nous avons, ici même, dit un mot l'autre jour, a dans les circonstances actuelles, une importance capitale.

Deux candidats sont en présence, M. Lombard, ancien député de la deuxième circonscription de Vienne et M. Saint-Romme, député de Saint-Marcellin. Le premier représente la politique gouvernementale, la politique d'ordre et de défense sociale. M. Saint-Romme, au contraire, se recommande de la fraction avancée de la Chambre. Il a voté tous ces derniers mois avec l'extrême-gauche intransigente, renversé le ministre Casimir-Perier, demandé l'amnistie et refusé de voter la loi contre les anarchistes.

Il s'agit de savoir laquelle des deux politiques l'emportera au scrutin du 11 novembre. Les renseignements que nous recevons de diverses parties du département, et tout spécialement de Grenoble, ne nous laissent sur ce point aucun doute. Les délégués sénatoriaux de l'Isère sont des républicains trop sérieux pour ne pas se rendre un compte exact de la gravité de la situation politique. L'heure n'est pas aux aventures et aux expériences empiriques, elle est au bon sens et à la raison.

M. Lombard sera élu à une grosse majorité.

Chronique Locale

Prime gratuite Tous nos lecteurs de Lyon devront exiger, avec le présent numéro, la première livraison de la *Fille de Marguerite*, par Xavier de Montigny, que nous leur offrons à titre de prime absolument gratuite.

La fête des morts Hier, vendredi, les douloureux pèlerinages, où l'affluence a été tout aussi grande que dans la journée de jeudi.

La mort du Czar à Lyon La population lyonnaise est encore sous une profonde impression et ce recueillement grave augmente l'importance de ce douloureux événement.

Tous les moments municipaux ou départementaux ont été fermés hier, vendredi, en signe de deuil.

Sur tous les édifices publics le drapeau national est mis en berne et cravaté de crêpe.

Les nombreux particuliers ont voulu eux aussi arborer à leurs fenêtres nos trois couleurs endeuillées.

Sur la place des Terreaux, dans les rues de la République et de l'Hôtel-de-Ville, nous avons remarqué de nombreux drapeaux également cravatés de deuil.

Nous deux théâtres ont fait relâche. Nous ne saurions trop louer M. Campeosso, du tect dont il a fait preuve en cette triste et inoubliable circonstance, si nos deux scènes municipales n'ont pas fait « relâche », en raison de la fête des morts.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il y a un peu plus d'une année, les officiers de l'escadre russe étaient dans nos murs et nous étions tous à la joie, alors qu'aujourd'hui la tristesse est répandue sur tous les visages.

Nous sommes reconnaissants à l'égard de la nation pour son dévouement, et nous continuerons de servir de l'ami sincère que la France a perdu et dont Lyon pleurera longtemps, le souvenir à jamais impréssible.

Inauguration retardée En raison du deuil national universel, conséquence de la mort d'Alexandre III, l'inauguration de l'École de Santé Militaire, a été ajournée à une date qui sera fixée ultérieurement.

La rentrée des anciens élèves de la nouvelle École du service de santé militaire de l'avenue des Ponts a eu lieu hier vendredi.

Les élèves nouvellement promus avaient été incorporés dès le 23 octobre.

Dou pont Lafayette à l'asile de Bron Il est ouvert une enquête sur l'avant-projet d'établissement d'un embranchement suivant le cours Henri, du tramway du pont Lafayette à l'asile départemental d'aliénés.

Une commission a été créée pour prendre tous renseignements ad hoc.

Sont nommés membres de cette commission : MM. André, architecte, à Lyon ; Bocuze, industriel, à Lyon ; Buffaud, ingénieur-constructeur, à Lyon ; Burrell, ingénieur civil, à Lyon ; Cazeneuve, conseiller général pour le 8e canton de Lyon ; Larue, ingénieur, administrateur de la Compagnie lyonnaise de navigation ; Marchegay, ingénieur civil des mines, à Lyon.

La commission désignera elle-même son président et son secrétaire.

Le Conseil municipal de la ville de Lyon et la Chambre de commerce de Lyon seront appelés à délibérer sur l'utilité et la convenance du projet.

L'affaire d'Albigny M. le procureur de la République vient de charger la gendarmerie de Neuville-sur-Saône, de faire une enquête sérieuse et complète sur la mort de Bandran, le pensionnaire d'Albigny décédé la semaine dernière dans les conditions que nous avons fait connaître.

Les gens que le rapport du brigadier sera entre ses mains, M. Roulet prendra une décision au sujet de Julien et Simon, les deux individus accusés d'avoir frappé violemment l'hospitalisé.

Ces deux hommes sont toujours en cellule à la disposition du Parquet.

Nominations militaires M. Perroux, chef d'escadr. brev. au 20e rég. d'art., est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du gouvernement militaire de Lyon et de la 14e corps d'armée.

M. Cabaud, capitaine de cavalerie hors cadres, employé à l'état-major du commandant de la place de Lyon et du commandant

supérieur de la défense, a été désigné pour servir, en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

M. Hauvette, capit. d'art. hors cadres, quand il commandait l'artillerie du 13e corps d'armée, a été désigné pour servir, en même qualité, auprès de M. le général Bousson, commandant la brigade de cavalerie de la 13e corps d'armée.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0, 102.52. — Italien, 84.95. — Extérieure, 70.5/8. — Russe, 68. — Banque Ottomane, 66.1/2. — Tabacs, — De Beers, 474.50. — Robinson, 180. — Rio, 328.75. — Hongrois, 100.35. — Huanchaca, 179.68. — Langlate, 98.13.

DERNIÈRES NOUVELLES

Conseil des Ministres
Les ministres se sont réunis vendredi soir à 3 heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Casimir-Perier. Le Conseil s'est exclusivement occupé des dispositions à prendre en ce qui concerne la mort de Sa Majesté Alexandre III. Il a été décidé que toutes les réceptions officielles seraient suspendues jusqu'après les funérailles, dont la date n'est pas encore connue, les drapeaux resteraient en berne, et les cravates de crêpe sur les édifices nationaux, départements et municipalités jusqu'à la même époque.

Conseil de Cabinet
Les ministres se réuniront ce matin, en Conseil de cabinet, au Ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Mort d'un romancier
On annonce la mort d'un de nos vieux confrères, M. Philibert Audebrand, connu pour quelques romans qui eurent, en leur temps, un certain succès. M. Ph. Audebrand était né en 1816.

En Indo-Chine
M. Delcassé, ministre des colonies, vient de recevoir le télégramme suivant du gouverneur général d'Indo-Chine:
Hanoï. — Le paquebot Menam, qui fait le service entre Saigon et Bangkok, a fait naufrage, le 29 octobre, aux environs de la pointe Samit. Tous les passagers ont été sauvés; les marchandises sont perdues. J'ai envoyé sur les lieux un bateau de guerre.

La crise ministérielle en Espagne
M. Sagasta a télégraphié à M. Abanza, qui se trouve à Paris, lui demandant de revenir, car la crise continue sans qu'on puisse prévoir absolument un terme précis.

L'ouverture du Reichstag
L'ouverture du Reichstag qui, avant la crise, avait été fixée au 15 novembre, sera probablement reculée d'une semaine au moins, afin de permettre au nouveau ministre de préparer leur programme législatif.

Le nouveau Chancelier allemand
Le prince de Hohenlohe n'a pas encore pris possession du palais de chancelier, mais seulement des bureaux. Il a pour aide-de-camp le comte de Schenbren, et Wiesenheid, des cuirassiers de la garde.

LA MORT DU CZAR
LA PRESSE FRANÇAISE AUX OBSEQUES
Une réunion du syndicat de la presse parisienne et des présidents de toutes les associations de presse a été tenue aujourd'hui. Elle a décidé à l'unanimité l'ouverture d'une souscription entre les journaux de Paris et des départements au prix d'une somme de 20 fr. par journal et l'envoi d'une couronne en argent aux funérailles de l'empereur Alexandre III.

TELEGRAMMES DE CONDOLÉANCES
Le télégramme suivant a été envoyé à S. M. l'impératrice de Russie à Livadia:
Le comité central de la Fédération des Sociétés françaises de France et des colonies adresse à Votre Majesté l'expression de ses sentiments de respectueuses condoléances. L'association de la perte douloureuse que vous venez de faire et qui plonge dans le deuil deux nations amies.

UN ARTICLE DU « FIGARO »
Notre confrère parisien vient de consacrer, dans un numéro illustré du 28 octobre, un article des plus documentés au bec Auer.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Le ministre des affaires étrangères a adressé au chargé d'affaires de France à Saint-Petersbourg le télégramme suivant:
Paris, 2 novembre, 7 h. 45 soir.

LE MINISTRE DE LA GUERRE
Le ministre de la guerre a adressé à Sa Majesté l'empereur Nicolas II, le télégramme suivant:
Saint-Petersbourg, 2 novembre.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
Le ministre de l'intérieur a adressé à Sa Majesté l'empereur Nicolas II, le télégramme suivant:
Saint-Petersbourg, 2 novembre.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE
Le ministre de la justice a adressé à Sa Majesté l'empereur Nicolas II, le télégramme suivant:
Saint-Petersbourg, 2 novembre.

LE MINISTRE DE L'ÉCLAIRCEMENT PUBLIC
Le ministre de l'éclaircissement public a adressé à Sa Majesté l'empereur Nicolas II, le télégramme suivant:
Saint-Petersbourg, 2 novembre.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
Le ministre de l'agriculture a adressé à Sa Majesté l'empereur Nicolas II, le télégramme suivant:
Saint-Petersbourg, 2 novembre.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
Le ministre de l'industrie a adressé à Sa Majesté l'empereur Nicolas II, le télégramme suivant:
Saint-Petersbourg, 2 novembre.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
Le ministre de l'éducation a adressé à Sa Majesté l'empereur Nicolas II, le télégramme suivant:
Saint-Petersbourg, 2 novembre.

LE MINISTRE DE L'ÉTAT
Le ministre de l'état a adressé à Sa Majesté l'empereur Nicolas II, le télégramme suivant:
Saint-Petersbourg, 2 novembre.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE (suite)
Le ministre de la justice a adressé à Sa Majesté l'empereur Nicolas II, le télégramme suivant:
Saint-Petersbourg, 2 novembre.

Paris, 2 novembre.
L'empereur Nicolas II a fait part au Président de la République de la mort de son père, Alexandre III, par le télégramme suivant, parvenu aujourd'hui, à Paris, dans la matinée:
Livadia, 1er novembre, 10 h. soir.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
Le Président de la République a immédiatement répondu par un télégramme de condoléance en son nom et au nom du peuple français.

LA FRANCE AUX FUNÉRAILLES
Nous croyons savoir qu'il a été décidé au Conseil des ministres que ce serait un général qui représenterait officiellement la France aux obsèques de l'empereur. On le choisira parmi ceux qui peuvent être bien vus du nouvel empereur.

A L'AMBASSADE DE RUSSIE
Jusqu'à une heure avancée de l'après-midi, les abords de l'hôtel de l'ambassade de Russie ont été encombrés à un tel point qu'un service d'ordre a dû être organisé.

LA MISE EN CHAPEAU
Livadia, 2 novembre.
M. de Mohrenheim, très affecté de la mort du czar, dont il était, non seulement le chargé d'affaires en France, mais l'ami personnel, a fermé aujourd'hui sa porte à tous les visiteurs.

LEMBOURNEMENT ET LA MISE EN BIÈRE
L'embournement et la mise en bière ont eu lieu cet après-midi.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
Les grands ducs qui ont prêté les premiers, sur la place située devant l'église du château, le serment d'obéissance, ont constitué depuis lors une garde d'honneur autour du corps du czar.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
L'IMPRESION A MARSEILLE
La nouvelle de la mort du czar a causé une profonde émotion dans la population.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A MOSCOU
La douleur de la population est indicible, le calme et l'ordre sont parfaits; la prestation de fidélité a commencé.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A ROME
MM. Crispi et Blanc ont prié, vendredi soir, par télégramme, l'ambassadeur d'Italie à Saint-Petersbourg, de présenter à M. de Giers les condoléances du gouvernement.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A MOSCOU (suite)
Le matin, MM. Crispi et Blanc sont allés à l'ambassade de Russie exprimer les condoléances du gouvernement italien.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A ROME (suite)
Après avoir rappelé les derniers succès du petit manchot incendiaire qui vient d'obtenir, coup sur coup, une médaille d'or à Chicago et à Lyon et un grand prix à l'unanimité à Anvers, notre confrère définit ainsi le pouvoir éclairant et l'économie du bec Auer, pour éclairer double avec diminution de consommation de gaz de 50 %.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A MOSCOU (suite)
Le matin, MM. Crispi et Blanc sont allés à l'ambassade de Russie exprimer les condoléances du gouvernement italien.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A ROME (suite)
Après avoir rappelé les derniers succès du petit manchot incendiaire qui vient d'obtenir, coup sur coup, une médaille d'or à Chicago et à Lyon et un grand prix à l'unanimité à Anvers, notre confrère définit ainsi le pouvoir éclairant et l'économie du bec Auer, pour éclairer double avec diminution de consommation de gaz de 50 %.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A MOSCOU (suite)
Le matin, MM. Crispi et Blanc sont allés à l'ambassade de Russie exprimer les condoléances du gouvernement italien.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A ROME (suite)
Après avoir rappelé les derniers succès du petit manchot incendiaire qui vient d'obtenir, coup sur coup, une médaille d'or à Chicago et à Lyon et un grand prix à l'unanimité à Anvers, notre confrère définit ainsi le pouvoir éclairant et l'économie du bec Auer, pour éclairer double avec diminution de consommation de gaz de 50 %.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A MOSCOU (suite)
Le matin, MM. Crispi et Blanc sont allés à l'ambassade de Russie exprimer les condoléances du gouvernement italien.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A ROME (suite)
Après avoir rappelé les derniers succès du petit manchot incendiaire qui vient d'obtenir, coup sur coup, une médaille d'or à Chicago et à Lyon et un grand prix à l'unanimité à Anvers, notre confrère définit ainsi le pouvoir éclairant et l'économie du bec Auer, pour éclairer double avec diminution de consommation de gaz de 50 %.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A MOSCOU (suite)
Le matin, MM. Crispi et Blanc sont allés à l'ambassade de Russie exprimer les condoléances du gouvernement italien.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A ROME (suite)
Après avoir rappelé les derniers succès du petit manchot incendiaire qui vient d'obtenir, coup sur coup, une médaille d'or à Chicago et à Lyon et un grand prix à l'unanimité à Anvers, notre confrère définit ainsi le pouvoir éclairant et l'économie du bec Auer, pour éclairer double avec diminution de consommation de gaz de 50 %.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A MOSCOU (suite)
Le matin, MM. Crispi et Blanc sont allés à l'ambassade de Russie exprimer les condoléances du gouvernement italien.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A ROME (suite)
Après avoir rappelé les derniers succès du petit manchot incendiaire qui vient d'obtenir, coup sur coup, une médaille d'or à Chicago et à Lyon et un grand prix à l'unanimité à Anvers, notre confrère définit ainsi le pouvoir éclairant et l'économie du bec Auer, pour éclairer double avec diminution de consommation de gaz de 50 %.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A MOSCOU (suite)
Le matin, MM. Crispi et Blanc sont allés à l'ambassade de Russie exprimer les condoléances du gouvernement italien.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A ROME (suite)
Après avoir rappelé les derniers succès du petit manchot incendiaire qui vient d'obtenir, coup sur coup, une médaille d'or à Chicago et à Lyon et un grand prix à l'unanimité à Anvers, notre confrère définit ainsi le pouvoir éclairant et l'économie du bec Auer, pour éclairer double avec diminution de consommation de gaz de 50 %.

LA MISE EN BIÈRE (suite)
A MOSCOU (suite)
Le matin, MM. Crispi et Blanc sont allés à l'ambassade de Russie exprimer les condoléances du gouvernement italien.

En finissant, nous conseillons à nos lecteurs d'éviter la contrefaçon du bec Auer, s'adressant dans notre ville à M. BARBOT, 6, rue Duhamel.

COURRIER MARITIME
L'Oxus, allant en Chine, a quitté Colombo jeudi, à 8 heures du soir.

MERCURIALES
Cours officiels des marchandises en gros sur la place de Lyon (constaté par la commission désignée par la Chambre de commerce).

MERCURIALES (suite)
Graines alimentaires. — Pâtes extra choix, les 100 kil., de 55,00 à 70,00; 1er choix, de 40,00 à 45,00; de 2e, de 35,00 à 40,00; irréguliers, de 31,00 à 34,00.

MERCURIALES (suite)
Graines fourragères et oléagineuses. — Graines de trèfle de France nouvelles (N.), de 10,00 à 13,00; vieilles (M.), de 8,00 à 10,00; de Picardie nouvelles (N.), de 10,00 à 12,00; vieilles (M.), de 8,00 à 10,00; d'Amérique (N.), de 10,00 à 12,00; de luzerne de France nouvelles (N.), de 9,00 à 10,00; vieilles (M.), de 8,00 à 10,00; d'Italie (N.), de 10,00 à 12,00; vieilles (M.), de 8,00 à 10,00.

MERCURIALES (suite)
Fruits secs. — Amandes dame Langue, 90,00; de Provence, en sortes, 140,00; de Sicile, 130,00; de Californie, 140,00; de Corinthe, 36,00; de Thyra, 30,00; de Figues (M) 35,00; de 40,00; d'Italie (M) 55,00 à 60,00.

MERCURIALES (suite)
Sucre. — Sucre en pains de Paris, 1er sorte, les 100 kil., 40,00; à 103,50; Marseille, 1er sorte, 105,50 à 110,00; cassé régulier, 111,00 à 113,50; déchet et irréguliers, 104,00 à 105,50; poudre, 102,00 à 107,00; cristallisé, 92,50 à 95,50; brut Guadeloupe, 94,00 à 95,00; — Sucre de canne de Java, 1er sorte, 40,00 à 42,00; 2e, 39,00 à 41,00; — Sirop de glucose 44 degrés, 50,50 à 52,00.

MERCURIALES (suite)
Cafés. — Café Java de l'Inde Malabar, les 100 kil., 40,00 à 45,00; Mysore, 41,50 à 42,00; Café de l'Inde, variété (M), de 38,00 à 40,00; plantation fin vert (M), de Rio Java (M) 40,00 à 42,00; Santos, 38,00 à 40,00; Java vert, 41,00 à 42,00; Java jaune, 42,00 à 44,00; Démerari, 42,50 à 43,50; Guayra grisé, 40,00 à 42,50; non grisé, 40,00 à 42,50; Haiti, 39,00 à 41,00; Grand-département habités, 43,00 à 45,00; bonifieur, 47,00 à 48,00; Moka, 45,00 à 46,50; Porto-Rico, 43,00 à 44,00; Centre Amérique, 40,50 à 42,50.

MERCURIALES (suite)
Huiles. — Huile de pétrole, l'hectolitre, de 26,00 à 28,00; Huile de palme, 50,00 à 52,00; — Essence minérale, de 29,00 à 31,00; — Huile d'olive surine extra suivant provenance, les 100 kil. de 175,00 à 180,00; surine de 155,00 à 165,00; Bari AA de 145,00 à 155,00; fin de 125,00 à 135,00; lampe lamp, de 8,00 à 10,00; de noix, de 100,00 à 110,00; d'arachide surine, de 62,00 à 70,00; de sésame surine, de 77,00 à 79,00; à brûler, de 63,00 à 65,00; de lin, de 55,00 à 60,00; de choux, de 45,00 à 50,00; de colza brute indigène, de 59,00 à 62,00; épurée, id., de 62,00 à 65,00.

MERCURIALES (suite)
Savons. — Savon Marseille 1er qual., de 51,00 à 61,00; Marseille blanc 2e, de 42,00 à 46,00; bleu pâle, moyen terme, de 42,00 à 46,00; blanc, marseillais, de 35,00 à 38,00; d'olive de 1er qualité, de 38,00 à 42,00; marseillais, de 40,00 à 44,00; de pulpe, de 42,00 à 46,00.

MERCURIALES (suite)
Métaux. — En lingots affiné, les 100 kil., de 112,50 à 115,00; de 115,00 à 118,00; de 118,00 à 120,00; en planche jaune, de 125,00 à 130,00; — Banca en lingots, de 195,00 à 200,00; — Plomb doux, 1er fusion en saumon, de 28,50 à 29,00; ouvré, tuyaux et feuilles, de 30,00 à 31,00.

MERCURIALES (suite)
Zinc. — Zinc, refondu, 2e fusion, les 100 kil., de 37,00 à 38,00; laminé en feuilles Vieille-Montagne, de 55,00 à 58,00; autres marques, de 54,00 à 58,00. — Fer laminé, de 10,00 à 11,00; de 10,50 à 11,50; à double T, AO, de 17,50 à 18,50; d'étain, 70c ordinaire 3 millim. et plus, de 20,00 à 21,00.

MERCURIALES (suite)
Mercure. — Mercure, de 5,25 à 5,50. — Drogues pour teintures. — Appression. — Acétate de plomb, les 100 kil., de 68,00 à 70,00; — Acide acétique des arts 40 0/0, de 28,00 à 32,00; chlorhydrate, de 9,00 à 9,50; nitrique, 36 degrés, de 33,00 à 35,00; sulfurique, 66 degrés, de 10,00 à 11,00; tartrique, de 25,00 à 28,00; étherique, 45,00 à 48,00; — Alun épuré, de 18,00 à 18,50; — Chlorure de calcium, de 15,00 à 16,00; — Chlorure de zinc, de 15,00 à 16,00; — Chromate rouge de potasse, de 25,00 à 27,00; — Chromate de soude, de 95,00 à 100,00; — Crème de tartre, de 185,00 à 190,00; — Cristaux de tartre, de 170,00 à 175,00; de soude, de 7,50 à 8,00; — Curcuma Bengale, en racines, de 45,00 à 46,00; de Madras, de 45,00 à 46,00; — Essence de tébenthine, de 74,00 à 75,00; — Extrait de châtaigner, 20 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 120,00; — Gomme Sénégal, en sortes, de 105,00 à 110,00; arabe, de 120,00 à 140,00; adragante rouge, de 300,00 à 350,00; — Jus de citron, de 10,00 à 11,00; — Méthyleène à 95 degrés, de 16,00 à 17,00; — Galle de Chine et Japon, de 13,00 à 14,00; — Venise et noires, de 115,00 à 1

« Il y avait là avec sa large façade blanche, un air cossu, presque riche, une grande auberge entourée de vastes jardins... »

Tu n'as pas encore fait l'habitude, n'est-ce pas vrai?... Mais ça ne fait rien, tu n'as pas à te gêner avec nous... Allons, vas-y petite...

de regarder briller dans main les belles pièces blanches que j'emportais. « Aussi maintenant, non seulement tous ma peur s'était évanouie, mais encore je me sentais déjà aussi aguerrie à mon nouveau métier que si au lieu de le faire depuis quelques heures, je le pratiquais depuis des années... »

venait parcourir de très étranges, de très singuliers idées... « Je me figurais — mais combien j'étais folle! — mais combien j'étais insensée! — que celle qui malgré toutes ses recherches, la bonne madame Darragon n'avait pu réussir à découvrir, que celle dont la police elle-même n'avait pu retrouver la trace, que ma mère enfin était peut-être là à quelques pas de moi... la perdue au milieu de tous ces gens qui m'écoutaient... »

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

A. JOURDAN, 14-16-18, passage des Terreaux, Lyon

ACQUISITION

Mme veuve Massot a vendu le café qu'elle possédait et exploite rue Palais-Guillet, 19, à une personne désignée dans l'acte sous seing privé passé dans nos bureaux en date du 28 octobre 1894.

AVIS POUR DETTES

M. TERRAT, ayant tenu café-comptoir, rue Duquesne, n° 50, à Lyon, informe les intéressés qu'il ne reconnaîtra et ne paiera aucune dette que pourrait contracter Marie-Thérèse Bonnin, son épouse, qui a quitté le domicile conjugal.

EMPLOIS

Un jeune homme, 25 ans, connaissant l'équitation et la conduite des chevaux, désire emploi. S'adresser au bureau du journal, initiales L. D.

La PRÉCIEUSE

Reine des Calotières Arôme concentré Limpidité parfaite ÉCONOMIE RÉELLE Grand Modèle pour établissement

LOCATIONS

À louer, à l'année, jolie Propriété d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz. N° 1012. S'adr. bureau du journal.

FONDS

À vendre Fonds de mercerie, bonneterie et parfumerie, à Givors. S'adr. à M. Dantoine aîné, Grande-Rue, 9, Givors.

ON TROUVE

LE NOUVEAU LYON Dans tous les kiosques

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANTE, LE PLUS ÉNERGIQUE Se conserve indéfiniment et sous tous les climats Franco par poste. — Se trouve partout Vente en gros : JACQUET, 1, rue Vaubecour, LYON

MALADIES SECRETES Vices du sang, Maladies de la peau, de la vessie, Écoulements anciens et récents (hommes et dames) guéris rapidement par Les remèdes du Dr COURRIER 25 ans de succès Dépôt à Lyon : Pharmacie, rue Childbert, 17

LA TILIA Vente et dégustation : Rue Bat-d'Argent, 6 BEEF-CHOCOLAT — BEEF-PÂTES Pâtes et chocolat à la viande crue préparée par les Trappistes de Vaise

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR Des cheveux et de leur couleur ROYAL SAVICOUX Seul recolorant ne poissant pas CHEZ TOUS LES COIFFEURS

DIPLOME D'HONNEUR — MÉDAILLE D'OR — NEUILLY 1894 Paris 1894 — HORS CONCOURS — Paris 1894 CAFÉ CRÉOLE PUR MARTINIQUE 2 FR. LE K. LEVANTINE 1 FR. LE K. Agence Générale pour les départements Rhône, Isère, Ain 31, RUE DUBOIS, LYON Dégustation permanente

Royal Windsor LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX Avez-vous des Cheveux gris? Avez-vous des Pellicules? Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? Avez-vous des Cheveux gras? Avez-vous des Pellicules? Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. C'est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Être sur les étiquettes les mots ROYAL WINDSOR. Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. Entrepôt : 21, rue de l'Écluse, PARIS Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

LE QUINA BRUNO

A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'extrême crédit des gourmets. Tel est bien dans le domaine si vaste de l'alimentation où se débat la question intéressante de la boisson hygiénique, le cas du QUINA BRUNO, qui nous paraît l'avoir entièrement résolu, à la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin : « Avoir de l'appétit! » Il y a pourtant, reconnaissons-le tout d'abord, quina et quina, comme il y a fagot et fagot. Le QUINA BRUNO nous paraît présenter certaines particularités qui lui ont créé cette réputation hors du pair qui, partout, le fait mettre à la place d'honneur. D'une limpidité de cristal, d'une transparence parfaite, éclatant en ses reflets dorés, le QUINA BRUNO charme merveilleusement le regard avant de plaire au palais. Ne se troublant jamais, ce qui est un fait assez habituel aux produits que l'on vend ordinairement sous le nom de quina, le QUINA BRUNO est devenu rapidement, auprès du consommateur, comme de l'élegante mondaine, l'apéritif nécessaire, l'introduit obligé, le prophète préparant les voies du divin appétit, le digestif par excellence. Ses qualités antifebriles éminemment toniques l'ont fait placer par MM. les docteurs hygiénistes, au-dessus des reconstituants les plus célèbres. Classé au premier rang de la consommation alimentaire, il devient l'indispensable réparateur de chaque heure de notre existence, dans cette fin de siècle de névroses et d'anémie où chacun de nous brûle la vie à toute vapeur. Le préparateur du QUINA BRUNO, M. Bruno Tavernier, avait, en sa qualité de pharmacien, mieux que personne le droit d'arriver à l'irréprochable dans la fabrication du quina. Aussi peut-on hautement affirmer que sa nouvelle création n'est plus à compter les succès ni les lauriers qui ont accueilli son apparition. Sa limpidité constante, la finesse de son arôme et sa ravissante couleur ambrée en font le QUINA le plus délicieux, le plus flatteur. Il a sa place marquée dans toutes les familles, sur toutes les tables.

Fabrique : 36, quai Fulchiron, Lyon

Prix : 3 fr. 50 le litre. — 12 litres : 30 fr. Envoi franco à partir de 2 litres

En vente partout : Bars, Cafés, Comptoirs, Epicerie fines DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

EPARVIER, 41 rue Saint-Jean, vient de recevoir des POTAGES A LA MINUTE et d'autres produits MAGGI

EN VENTE partout 10 centimes le numéro LE MONDE LYONNAIS Journal hebdomadaire, artistique, sportif et mondain Illustré

ANNONCES DÉMOCRATIQUES

Avis divers à 0.15 la ligne

Offres et demandes d'emplois. — Objets à acheter ou à vendre. — Objets perdus ou trouvés. — Rachats d'objets mobiliers, demandes et offres. — Locaux demandés ou à louer. — Avis pour dettes. — Avis de cessation de commerce et autres avis de tous genres.

S'adresser place des Terreaux, 7, à l'entresol

AGENCE GÉNÉRALE D'IMPORTATION

22^e Année — COMMISSION — EXPORTATION — 22^e Année Cachet Azymes universels de l'Usine CHAPIREAU

E. GUYOT Droguliste-herboriste de 1^{re} classe, diplômé par l'École supérieure de pharmacie, en date du 11 juillet 1872 1, rue Masson, LILAS (Seine), précédemment 6, rue Compans, Paris

Bandage sans ressorts, système nouveau perfectionné

Pour le maintien garanti de toutes les hernies réductibles, quels qu'en soient le volume et l'ancienneté, sans aucune gêne, et pouvant être conservé sur soi nuit et jour, les deux seuls moyens pratiques et admissibles pour la guérison dans les cas possibles. Ces bandages perfectionnés, et d'une solidité incontestable, ne doivent pas être comparés à ceux présentés comme étant les mêmes, n'ayant en réalité pour toute ressemblance que le nom.

CEINTURES HYPOGASTRIQUES SANS RESSORTS Pour le déplacement de l'utérus ou matrice SOULAGEMENT RÉEL ET IMMÉDIAT

Bes pour varices sur mesures, Ceintures, Ventrières ombilicales, Injecteurs, etc.

Tout appareil reconnu laissant à désirer est changé ou modifié sans aucune rétribution

Envoi franco en province à partir de 25 francs, contre mandat-poste à l'ordre de M. GUYOT

N. B. — Aucun courtier de la maison n'a le droit d'encaisser des factures

POMMADE, SIROP & PILULES CONTRE NÉURALGIES Migraines, Maux d'Estomac, Sciatiques et 1^{re} douleurs nerveuses de J. ROUSSSET, pharmacien 19, 60 rue de la Croix-Rouge LYON TRAITEMENT COMPLET 8 fr. Envoi franco contre mandat-poste Plus de CONSTIPATION Plus d'Embarras Gastro-intestinaux PAR LA TISANE VÉGÉTALE J. ROUSSSET, pharmacien 19, 60 rue de la Croix-Rouge LYON

POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES S'adresser au Bureau du Journal 7, PLACE DES TERREAUX, 7

À VENDRE

le chalet de la Dégustation stéphanoise, à l'Exposition, très bien conditionné, démontable. Bonnes conditions. S'adresser au Bureau du journal, aux initiales L. M.

OCCASION RARE

Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles. S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

LOTS DE TERRAINS

clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres

PETITES PROPRIÉTÉS

De 4,600 à 8,000 fr. avec jardins S'adresser au écrivain C. Serrier, régisseur, 52, cours Richard-Villon, Lyon-Montchat.

CORSETS SUR MESURE

en tous genres

M^{me} HETTINGER

33, Rue Villeroi, 33 Près l'avenue de Saxe et la rue Paul-Bert

CORSETS SUR MESURE

Toutes nuances

PAPIERS PEINTS

Dans tous les genres

B. COLIN

7, Rue de l'Hotel-de-Ville, 7 En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux

LYON

Décorations, tentures de tous styles. — Baquettes, rosaces, paravents et devant de cheminée.

L'ÉBÉNISTE DE LA RUE DU BŒUF 381

chaque jour... coupables!... oui, peut-être!... Mais, ma mère bien-aimée n'est-elle là, ange gardien de notre bonheur, ma mère!... qu'elle sera heureuse d'apprendre ce que vous avez fait!... ma mère qui vous aime tant!... — Et que j'aime autant que vous!... — Ma mère, votre ange gardien, aussi, sous l'aile de qui vous pourrez toujours vous abriter, sans crainte de rougir... Coupables!... Eh bien! non! nous ne le serons pas, à nous revoir, sous une parolle égide!... Le ciel m'est témoin que, dans mon honnêteté, j'avais pris la réelle décision de vivre, à jamais, éloigné de vous... Dieu ne l'a pas voulu!... Notre bonne Vieille de Fourvières nous a réunis!... Pourquoi irais-je à l'encontre de sa volonté!... Il y aurait désormais, de ma part, un orgueil incompréhensible à vouloir m'opposer à une action qui me paraît toute céleste... Non, Cécile, je ne veux plus vivre séparé de vous... J'attendrai, à vos côtés, la décision de votre père, et votre volonté... Cécile, je vous aime. A ce moment Madame de Mazeray entra, toute souriante, dans la serre, et s'avança vers les deux amoureux, qu'elle surprit, enlacés encore. Les jeunes gens se séparèrent brusquement, très troubles d'être ainsi dérangés, et confus d'avoir été vus de la sorte. Mais la marquise, non soucieuse d'augmenter cette émotion, désireuse, au contraire, de ramener le calme en ces pauvres cœurs, dont elle devinait la candeur et toute l'innocence

LE NOUVEAU LYON

juvénile, prit la main de Cécile, de la façon la plus amicale, sans paraître avoir rien vu de l'attitude des deux enfants, et dit gaiement : — Chère mademoiselle, permettez que je vous ramène au salon, où monsieur Bastard revient, en compagnie de monsieur Garancière. Et, se tournant vers André, elle ajouta gracieusement : — Mon ami, vous m'autorisez à vous appeler ainsi? — Madame!... balbutia André. — Excusez-moi d'en agir ainsi... mais il le faut... A bientôt. Et, entraînant Cécile, madame de Mazeray sortit de la serre, laissant le jeune homme perdu dans son bonheur. La Verrière était rentrée au salon, moins pour y causer avec M. de Léoville que pour réfléchir, seul, à la proposition de Garancière. Il jeta un coup d'œil sur les gens encombrant le salon, en cet instant, haussa imperceptiblement les épaules et vint s'asseoir dans une embrasure de fenêtre. C'était un homme d'aspect étrange que M. de la Verrière. Agé d'environ trente-cinq ans, sans corpulence, de figure belle, mais sans distinction, il représentait l'homme dans toute sa virilité brutale. Seul, en ce coin de fenêtre, il s'était pris à songer, et alors, livré à lui-même s'abandonnant, sans souci du monde qui l'entourait, il

L'ÉBÉNISTE DE LA RUE DU BŒUF 383

avait laissé à sa physionomie son caractère vrai de dureté, presque de sauvagerie. Peu à peu, les visiteurs de madame de Mazeray se retirèrent; bientôt, il ne resta plus dans le salon que quelques personnes. Alice, qui venait d'apercevoir la Verrière, toujours à la même place, s'approcha de lui, souriante. — Eh quoi! dit-elle, d'un ton enjoué, vous voilà presque retiré du monde, monsieur de la Verrière. On dit que le diable, quand il devient vieux, se fait ermite? — Ah! madame, fit la Verrière, se levant et prenant une physionomie aimable, l'épigramme n'est pas pour moi, sans doute. Voulez-vous me faire l'honneur d'accepter mon bras? — Puis, à voix basse, rapidement, d'un ton bref, il ajouta. — Il me faut dix mille francs, pour demain matin! — Alice reprima un moment. — Toujours de l'argent! dit-elle, souriant et badinant en apparence, comme si elle eut débité quelque propos sans importance. — Il le faut!... — Mais!... — Je te répète moi! me faut dix mille francs! apporte les moi! Je t'attendrai jusqu'à onze heures. C'est entendu n'est-ce pas? — Soit! murmura faiblement Alice, tu les auras. — A la bonne heure!... Madame, je n'attendais pas moins de votre générosité.

LE NOUVEAU LYON

Alice... engagea son bras de celui de la Verrière, lui envoya un aimable sourire, pour tous les invités présents, et s'éloigna lentement. La Verrière, après quelques propos échangés à droite et à gauche, sortit du salon, bien-tôt. Mme de Mazeray le regarda s'éloigner, d'un œil chargé de haine, et murmura, les lèvres frémissantes, — Ah! qui donc me débarrassera de cet homme! CHAPITRE V LE SECRET Il était une heure du matin quand Mme de Mazeray entra dans son appartement. Derrière elle, son mari arriva, pensif. — Vous, Gaston!... Quelle aimable surprise!... Vous avez à me parler?... Que cette soirée m'a paru interminable!... — Vous parler!... Hélas!... je dois vous le dire, vous n'avez pas été pressée de connaître ce que j'ai à vous apprendre!... Alice eut un léger tressaillement. — Il n'importe, dit-elle, en s'efforçant de maîtriser le léger tremblement de sa voix, à mon ami, ne suis-je pas votre compagne, à moi qui vous ne devez rien cacher de vos joies ou de vos haines? — Gaston, se faisant violence, reprit, lentement. — Chère Alice, je n'ai plus... de fortune!...